

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2023

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE RELATIVE À LA PROPOSITION DE
LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS - (N° 614)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Raux, Mme Pasquini, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière,
Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« 17. Déploie le manque d'ambition du texte à offrir des conditions de travail décentes aux journalistes européens afin de garantir l'indépendance et la qualité de l'information. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Europe connaît un mouvement de précarisation des journalistes lié à l'affaiblissement des marges des fournisseurs de services de médias et à l'introduction de législations favorables à la précarité de l'emploi. Travail à la pige, rémunérations faibles, absence de couverture sociale, temps partiels imposés et insécurité de l'emploi sont autant de mauvais traitements qui empêchent le bon exercice du métier de journaliste, pourtant gage d'une information publique de qualité.

Le présent amendement du groupe Écologiste de l'Assemblée nationale vise à appeler à l'introduction de normes garantissant des conditions de travail décentes aux journalistes.